

AFFAIRE N°24/18 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur FLEURIE Vincent, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 661 m<sup>2</sup> bâti de trois garages et cinq appartements F1 appartenant à Monsieur FLEURIE Vincent.

L'intéressé serait d'accord pour céder l'ensemble pour le prix de 512 500 F soit une majoration de l'ordre de 25% par rapport à l'estimation des Domaines.

Dans cette somme n'est pas comprise l'indemnisation des locataires qui porte sur la somme de 7 300 F, se décomposant comme suit :

- M. BANOR Jean.....1 800 F
- Melle LIGUMSKY Sarah.....1 800 F
- Mme BETTER Marguerite.....1 800 F
- Melle PITOIS Danielle.....1 900 F

-----  
7 300 F  
=====

Compte-tenu de l'importance de la majoration, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur l'acquisition de ce terrain pour la somme globale de 519 800 F, y compris l'indemnisation des locataires qui s'élève à 7 300 F.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL , A L'UNANIMITE, DONNE SON ACCORD, sous réserve de l'accord de la C.D.O.I.

x

x

x